

ANNUAIRE FRANÇAIS  
DE  
RELATIONS  
INTERNATIONALES

2019

Volume XX

**PUBLICATION COURONNÉE PAR  
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

*(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)*



Université Panthéon-Assas  
Centre Thucydide

# RAYMOND ARON, OUVERT ET FERMÉ

PAR

SERGE SUR (\*)

S'intéresser à Raymond Aron penseur des relations internationales, c'est s'attacher avant tout à *Paix et guerre entre les nations*, son maître ouvrage en la matière, paru en 1962 et largement réédité depuis lors. Aron a traité de ces sujets dans beaucoup d'autres textes d'ampleur inégale, le plus important étant son *magnum opus* sur Clausewitz, qui a occupé les dernières années de sa vie, à côté de nombreux articles ou contributions, parfois de circonstance. On pourra les mentionner au passage, mais le corpus central demeure *Paix et guerre...*, qui propose une vision complète, historique, théorique, stratégique, synthétique. Il n'y est à vrai dire question ni de la guerre ni de la paix, plutôt de la sécurité et des stratégies étatiques.

Cela étant, on ne saurait comprendre la pensée d'Aron si on ne la situait pas dans son temps et parmi ses pairs. A cet égard, on pourra d'abord observer qu'il est avec Sartre, Schmitt et Kissinger, un des quatre cavaliers de l'apocalypse d'un certain Occident, celui du second XX<sup>e</sup> siècle. Ensuite, il faut souligner que son message, de synthèse, d'analyse et d'ouverture sur des approches multiples des relations internationales, son sens du débat et du contradictoire, ont été largement oubliés par la fermeture des approches actuelles, tout au moins en France, et dans l'université. Enfin et malheureusement, il est un seul point où il semble avoir fait école, c'est celui de la méconnaissance du droit international ou du dédain à son égard, alors qu'il est une dimension majeure de ces relations, trop souvent minorée ou déformée.

(\*) Professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

L'UN DES QUATRE CAVALIERS  
DE L'APOCALYPSE D'UN CERTAIN OCCIDENT

Le second XX<sup>e</sup> siècle s'amorce après 1945 et la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il est marqué par l'affrontement Est-Ouest, la Guerre froide, la stratégie de dissuasion nucléaire, mais aussi par la décolonisation et l'apparition d'une centaine de nouveaux Etats qui vont former le Tiers-Monde. Duopole américano-soviétique, opposition planétaire entre pays développés et pays en développement : c'est dans ce double clivage que s'inscrivent à l'époque les analyses des relations internationales. Elles sont sur ce plan révolues ou transformées, mais les auteurs dont il est ici question transcendent cette péripétie, même si, à des titres divers ? ils ont été profondément marqués par la guerre, qui pour certains a affecté leur existence et déterminé leur engagement. Aron (1905-1983), Kissinger (né en 1923), Sartre (1905-1980), Schmitt (1888-1985) ont été les témoins d'une catastrophe qui a conduit à l'autodestruction de l'Europe et plus largement d'un certain Occident, qui se vivait comme vertueux, impérial et triomphant. Ils sont les quatre cavaliers de cette apocalypse, en même temps que les phares et les prophètes du second XX<sup>e</sup> siècle.

Ils étaient au moment de la guerre des hommes faits, leur formation intellectuelle était réalisée, leurs carrières engagées. Elle les a frappés de diverses manières. On y rencontre deux juifs, Aron et Kissinger, qui ont dû s'exiler, dont l'un est resté aux Etats-Unis et y a joué un rôle politique majeur en devenant Américain, deux Français, Aron et Sartre, deux Allemands, Kissinger et Schmitt, dont le second a longtemps été réprouvé, écarté, censuré mais toujours influent avant de retrouver une visibilité aujourd'hui affirmée. Tous ont été marqués par la pensée germanique, Aron et Sartre appartenant au moment allemand de la pensée française, qu'il s'agisse de Hegel, Husserl, Marx, Weber suivant les cas. Tous sont les héritiers du XIX<sup>e</sup> siècle et sont plus largement imprégnés de la pensée européenne, dont ils ont filtré les multiples courants. Tous raisonnent monde. Sans doute pourrait-on leur adjoindre d'autres noms d'importance, notamment René Girard (1923-2015), mais sa notoriété a été plus tardive et son enseignement semble plus intemporel, plus proche de la Théologie que de l'Histoire, de l'Anthropologie que de la Sociologie politique. Peut-être est-il davantage un prophète du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ces quatre cavaliers ont de fortes personnalités, très différentes les unes des autres. Si on voulait les résumer de façon imagée, au risque de les caricaturer, on pourrait reprendre la psychanalyse poétique, philosophique et politique de Gaston Bachelard, qui fut leur contemporain et qui s'appuyait sur les quatre éléments chers aux Présocratiques, le Feu, l'Eau, la Terre, l'Air.

Sartre correspondrait à *La Psychanalyse du feu*, le destructeur, l'imprécateur, le révolutionnaire, qui s'attache avant tout à la puissance insurrectionnelle du Tiers-Monde, à la fois libératrice, purificatrice et

vengeresse. Le feu, métaphore aussi de la civilisation, de la lumière qui éclaire, de l'énergie qui permet tous les progrès. Kissinger serait à l'inverse l'eau, *L'Eau et les rêves* selon Bachelard, qui s'adapte à toutes les formes et à tous les milieux, cherche à éteindre les incendies – et sa carrière diplomatique a surtout consisté à arrêter les conflits ouverts, quitte à allumer de temps à autre des contre-feux. Plus qu'un théoricien ou un idéologue, il est un historien qui connaît la nuance, un pragmatique plus qu'un doctrinaire, qui pratique l'art du compromis mais sait aussi être un homme de main brutal à l'occasion. Ses objectifs sont ceux d'un conservateur à la Metternich, dont il se réclame, mais ses méthodes doivent aussi à Bismarck. Une anecdote à son propos, racontée par un ancien Secrétaire d'Etat américain : Kissinger avait un frère aîné. Tous les deux ont fait leurs études aux Etats-Unis. L'aîné parlait un anglais parfait, sans accent, Henry n'a jamais pu se défaire d'un lourd accent germanique. La différence entre les deux ? L'aîné écoutait. Pour Carl Schmitt, il est évidemment la terre et son œuvre majeure, le *Nomos de la Terre*, peut faire écho à *La Terre et les rêveries de la volonté* de Bachelard. Ce Catholique conservateur, un temps proche des doctrines nazies, est aussi un théologien et un juriste, qui combat par la plume au nom d'un totalitarisme jésuitique, à la pensée guerrière, nostalgique de la prépondérance européenne et entièrement tournée vers la domination.

Au sein de ce quadrige, Aron occupe une place singulière. Il est le seul qui ait connu et fréquenté les trois autres, correspondu, voire polémique, avec eux. Il est, comme Sartre, son « petit camarade », et Schmitt, un penseur plus qu'un homme d'action, il est, comme Kissinger, très attentif à l'éthique de responsabilité, à la *praxis* politique et, comme lui, se soucie bien davantage des rapports Est-Ouest que du Tiers-Monde. Comme Sartre, il est intéressé avant tout par la liberté individuelle et politique, mais leurs conceptions en sont très différentes. Sartre est ébloui par Mai 68 alors que Aron, dans *la Révolution introuvable* (1968), en dénonce les illusions. La liberté leur permettra de se retrouver quelques années plus tard, au moment de la crise des *Boat People* vietnamiens, tandis que Kissinger et Schmitt sont davantage fascinés par la domination – une opposition plus profonde entre pensée française et allemande ?

La pensée de Raymond Aron est toujours en mouvement, elle est fluide, il ne s'enferme dans aucune cause ou aucun système, il a un sens aigu de la relativité des choses et de l'histoire, il est libre comme l'air – *L'Air et les songes*, pour citer Bachelard. N'avait-il pas, au demeurant, été mobilisé dans l'observation météorologique en 1939 ? Il est sans doute ferme sur des valeurs libérales et, quoique fasciné par la pensée de Marx qu'il a ambitionné de récuser, viscéralement hostile au marxisme-léninisme sous toutes ses formes et sensible à la menace militaire soviétique. Au-delà, il est un esprit sceptique, que le doute ne conduit pas à des certitudes cartésiennes mais à une remise permanente des mêmes questions sur le métier et longuement, sans jamais véritablement conclure. A cela

correspond une certaine mélancolie intellectuelle, qui est sa forme de romantisme, et un pessimisme aristocratique à la Tocqueville. Il se plaît à rappeler que l'histoire est tragique. Le pessimisme bénéficie souvent d'une présomption de lucidité, parfois à tort. Le dernier ouvrage, posthume, de Aron, *Les Dernières Années du siècle* (1984), publié par Pierre Hassner, redoute ainsi la finlandisation de l'Europe occidentale au profit de l'Union soviétique, alors que quelques années plus tard...

#### UN EXEMPLE D'OUVERTURE LARGEMENT OUBLIÉ

Plus d'un demi-siècle après sa publication, *Paix et guerre...* reste considéré, à juste titre, comme une référence indispensable à l'étude des relations internationales, en France aussi bien qu'à l'extérieur. Qui, en France, ne se réclame pas, à un moment ou à un autre, à un titre ou à un autre, de Raymond Aron ? On trouve des Aroniens de droite et des Aroniens de gauche et il ne s'est jamais soucié d'arbitrer leurs querelles. Il n'est venu que relativement tard à l'étude spécifique des relations internationales et il a douté de leur autonomie théorique. Il les a analysées au prisme de multiples disciplines, de façon non dogmatique mais intégrée, par un éclectisme doctrinal qui cherchait à balayer leurs différentes dimensions.

Comment au demeurant le qualifier ? Est-il sociologue, historien, philosophe de l'histoire, économiste, stratège ? Il est tout cela à la fois, sans pédantisme, sans ruptures et sans effort apparents. Le CNU (Conseil national des universités) n'y retrouverait pas ses sections, canoniques et dépassées. Son meilleur livre est peut-être *Les Etapes de la pensée sociologique*, avec lequel il étudie la formation progressive d'une problématique et de corpus doctrinaux, mais sans dégager sa propre conception et en restant attentif à la pensée des auteurs, Montesquieu, Comte, Marx, Tocqueville, Durkheim, Weber, Pareto, à leur sens subjectivement pensé, à la Max Weber, avec une empathie qui n'exclut nullement critique et jugement. Et s'il est sociologue, il ne s'agit nullement d'une sociologie du ressentiment façon Bourdieu, qu'il étrille au demeurant dans ses *Mémoires* (1983).

*Les Etapes...* renseigne à la fois sur son ouverture d'esprit et sur sa méthode. Ouverture car il est étranger à tout dogmatisme, il ne formule pas de concepts, il utilise ceux qui sont en circulation, quitte à les reprendre, les analyser, les critiquer, les reformuler au moins partiellement. A cet égard, il est un professeur, érudit, attentif à la pensée d'autrui, à l'éclairer et à la diffuser, plus qu'un créateur qui forgerait sa propre vision du monde, à l'instar d'un Carl Schmitt par exemple. Il ne les utilise pas non plus comme des instruments de combat intellectuel, ce pour quoi au fond ils sont conçus, au risque de les dégrader en idéologie. Il les considère comme des faits qu'il faut en quelque sorte déconstruire pour mesurer leur pertinence et leur ajustement à la réalité. Et il hésite à s'arrêter, à conclure, à retenir comme élément d'un raisonnement suivi des définitions définitives.

Avec lui, la *disputatio*, le procès des concepts et des doctrines n'est jamais clos, parce que leur sens est historique et non ontologique. Voilà qui semblerait le rapprocher de Sartre, et les deux pourraient rappeler avec Nietzsche que ne peut être défini que ce qui n'a pas d'histoire. Un bon exemple est la longue discussion qu'il développe autour du concept de puissance, à partir d'approches diverses, sans donner *in fine* une définition synthétique et close. Le multiple l'emporte chez lui sur l'un, ses textes ont parfois un côté filandreur, le pour et le contre y étant considérés avec la même sympathie – à l'exception, on l'a dit, des valeurs libérales avec lesquelles il ne saurait transiger, mais, précisément, elles maintiennent toujours en alerte la liberté de penser, y compris par rapport à lui-même. Un autre exemple est son *Penser la guerre – Clausewitz* (1976), deux forts volumes dans lesquels il étudie la fameuse – et contestable – formule « *La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens* », sans la réfuter ni la confirmer. Plus que dialecticien, il est un penseur de l'entre-deux, comme le centriste qu'il est fondamentalement.

Historien, il ne l'est pas à la manière d'un Albert Sorel (*L'Europe et la Révolution française*, 1885-1904), l'un des fondateurs de l'histoire diplomatique, qui scrute les comportements des Etats et les décrit dans un certain détail, avec une approche certes trop restrictive. Aron a un compas beaucoup plus large, mais au fond il s'intéresse davantage à l'histoire de la pensée et saisit les relations internationales à partir de leurs représentations intellectuelles ou doctrinales. Il ne l'est pas non plus à la manière d'Albert Thibaudet dans *La Campagne avec Thucydide* (1922), étude sur la Première Guerre mondiale au miroir de la guerre du Péloponnèse. On peut même lui reprocher une forte distance à l'égard de l'Antiquité, qu'elle soit grecque ou latine, alors que ses auteurs offrent une mine inépuisable de réflexions et ont constitué l'armature intellectuelle du monde occidental. Il s'intéresse plus à Clausewitz qu'à Thucydide ou à Max Weber qu'à Plutarque. De ce point de vue, il participe au mouvement qui a malheureusement éloigné l'université française de ce que Thucydide appelait « *un trésor pour l'éternité* ». Quoi qu'il en soit, il examine les relations internationales au prisme des différentes doctrines et systèmes intellectuels qui cherchent à en rendre compte. Même s'il s'attache aux données matérielles, il juge sur dossier plus que sur le terrain.

Son ouverture d'esprit, le caractère généraliste de son approche n'ont guère fait école en France aujourd'hui. Plusieurs traits de l'étude des relations internationales en éloignent. D'abord, elle est largement dominée en France par la pensée américaine et si on ne cite pas toutes les trois lignes un auteur américain, aussi obscur et peu original soit-il, on risque fort de ne pas être pris au sérieux. L'accumulation des références remplace la réflexion personnelle et l'anglais, avec ce qu'il véhicule de concepts et de perceptions du monde, est devenu en quelque sorte le marxisme de notre temps. Veut-on traiter des théories des relations internationales ? Les ouvrages spécialisés actuels ne s'attachent guère

qu'à des auteurs américains. Voilà comment se répand une culture de la soumission et la renonciation à l'autonomie intellectuelle. Raymond Aron était certes un grand lecteur des auteurs anglo-saxons mais, on l'a dit, il est surtout d'influence germanique. Il a clairement choisi son camp, il était pro-américain au cours de la Guerre froide, mais sans jamais altérer son indépendance de pensée. L'étrange est que c'est dans la littérature américaine qu'on trouve mention de Thucydide, Plutarque, Polybe, Tite-Live, ou des exemples tirés de l'histoire de l'Europe classique.

Ensuite, ces études sont éclatées, fragmentées entre différentes disciplines, dont chacune entend défendre bec et ongles son pré carré. Il en résulte un sectarisme doctrinal lié aux citadelles disciplinaires qui défendent leurs postes et leur spécificité. Le résultat est que la discipline Relations internationales n'est pas reconnue dans l'Université et n'a pas d'existence officielle. Situation très dommageable sur le plan de leur analyse, sur le plan du *soft power* francophone et aussi pour les jeunes chercheurs qui s'y adonnent et sont dans une sorte de *no man's land* académique. Raymond Aron aurait pu être le Maître qui leur aurait donné un statut universitaire, s'il était resté à la Sorbonne et avait milité en ce sens, mais il a préféré le sublime isolement du Collège de France. En outre, force est de constater que son ouverture d'esprit et le recours à des approches multiples connaît chez lui une regrettable exception, celle du Droit international. Il ne s'y intéresse guère, il le mésestime, il est en quelque sorte le point aveugle de son étude. Et, sur ce point, il a malheureusement fait école. Le droit international est trop souvent ignoré ou méconnu par ceux qui s'adonnent à l'analyse des relations internationales, y compris par ceux qui se réfèrent à la science ou sociologie politique. Ils oublient Célestin Bouglé (1870-1940), disciple de Durkheim. Paraphrasant Platon à propos de la géométrie, il écrivait « *Que nul n'entre ici s'il n'est juriste* ».

#### L'IGNORANCE, L'OUBLI OU LE MÉPRIS DU DROIT INTERNATIONAL

Ignorance, oubli, mépris : ces trois termes sont repris de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui voit dans cette trilogie « *la seule cause des malheurs publics et de la corruption des gouvernements* ». Voilà une affirmation qu'on pourrait transposer au droit et à la société internationale : si le droit international était partout et toujours respecté, la paix et la sécurité règneraient, les droits de l'homme prospéreraient, la santé publique serait assurée, l'environnement serait protégé, etc. Pourtant, Raymond Aron ne le prend guère au sérieux, tout au moins dans le domaine qui est au cœur de son étude, la paix, la sécurité, la guerre. Ce n'est pas qu'il l'ignore, il lui consacre même de longs développements dans *Paix et guerre...*, mais c'est pour récuser l'utopie de la paix par le droit et, du coup, il oublie les autres dimensions qui ne sont pas moins importantes pour le maintien de relations stabilisées et pacifiques entre Etats. Il va jusqu'à penser que, dès lors qu'il n'existe pas d'instance centrale, on dirait

aujourd'hui de gouvernance mondiale, disposant d'une autorité supérieure aux Etats souverains, capable d'interpréter et d'appliquer par elle-même les normes internationales, le droit international ne peut être autre chose qu'une rhétorique diplomatique. « Droit » et « international » seraient contradictoires dans les termes. On connaît bien cette argumentation, simple et qui conserve de nombreux adeptes, mais qui n'en est pas moins fausse.

Aron ne critique en réalité qu'une caricature du droit international, caricature qui aboutit à un totalitarisme juridique : considérer que l'Etat de droit, centralisé, hiérarchisé, judiciaire, uniforme est le seul modèle juridique possible, ce qui ne correspond évidemment pas à la réalité juridique. Cette vision de l'Etat de droit comme *alpha* et *omega* de la sociabilité, comme pureté et perfection du système juridique relève du militantisme, même si elle s'appuie sur l'autorité canonique de Kelsen et de sa pyramide normative. C'est une vision qui est souvent à l'arrière-plan de la doctrine juridique. Sa simplicité apparente cache une pensée beaucoup plus complexe et souvent ambiguë, mais elle conduit beaucoup de non-juristes à la prendre pour argent comptant et du même coup à disqualifier le droit international comme relevant de l'utopie. Il est aisé d'opposer aux normes en vigueur d'éclatantes transgressions, des violations sans conséquence, et de conclure que la prétendue « société » internationale n'est qu'un état de nature, dans lequel, suivant Spinoza, il est de droit naturel que le gros poisson mange le petit. C'est cependant au nom du réalisme, en laissant de côté les argumentations proprement juridiques, qu'on peut établir l'existence et l'efficacité moyenne du droit international. Rejette-t-on par exemple le Code pénal parce que la criminalité n'est pas éradiquée ? Le système fiscal en raison de la fraude et de l'évasion ? Le Code de la route du fait des accidents de la circulation ?

En réalité, Aron ne parle pas du droit mais bien plutôt de l'idéologie juridique – toujours cette tendance à étudier la représentation des faits plus que les faits eux-mêmes, de les analyser au prisme des doctrines qui cherchent à en rendre compte, et de l'idéologie juridique qui tend vers l'utopie, qui n'est qu'une des dimensions du droit. Toujours grand lecteur, il s'est intéressé à la théorie plutôt qu'à la pratique. Du coup, il a manqué le droit international, qui est essentiellement dialectique : il repose sur la souveraineté de l'Etat, il en dérive, il la protège, mais il la conditionne et l'encadre. Les engagements internationaux sont libres, mais doivent être respectés une fois acceptés. Et globalement ils le sont, parce qu'ils correspondent à l'intérêt de chacun et qu'en les respectant l'Etat ne fait que respecter sa propre volonté. Le socle Etat-souveraineté-droit international, trilogie indissociable, est le triangle stabilisateur de la société internationale. On peut regretter que Aron n'ait pas engagé le dialogue avec les juristes de son temps. Alors qu'il enseignait à Sciences Po, il voisinait avec Suzanne Bastid, grand professeur de Droit international :

ils n'ont jamais débattu, ce qu'elle regrettait. Signe d'un préjugé négatif de sa part.

Sans doute Raymond Aron insiste-t-il sur l'inanité de la théorie de la paix par le droit : il ne suffit pas d'une norme déclaratoire interdisant le recours à la force armée pour assurer la paix, il y faut en plus un mécanisme coercitif d'application. Il en est de même pour la justice internationale pénale, complémentaire des mécanismes de paix et de sécurité : si elle est dépourvue de moyens d'enquête et incapable de se saisir des personnes poursuivies, elle n'est qu'une entreprise inutile et même dangereuse, en ce qu'elle crée une illusion dont le droit international est victime. Aron constate que, dans la mesure où on ne peut distinguer avec certitude un agresseur d'un agressé, le droit s'évanouit et laisse la place à la force pure. C'est oublier que le droit a longtemps reconnu le droit souverain des Etats de recourir à la guerre pour atteindre leurs objectifs nationaux et qu'il existait un *jus ad bellum* largement indéterminé. C'est méconnaître que, au XX<sup>e</sup> siècle, ont été institués, au-delà des prohibitions normatives, des mécanismes coercitifs de qualification et d'imposition de la paix, dont le Conseil de sécurité est le cœur. Il y faut certes l'accord des membres permanents et cet accord est souvent défaillant, mais on ne saurait ranger le Conseil au nombre des villages Potemkine. C'est mépriser enfin le droit humanitaire ou *jus in bello*, qui comporte une série de limitations dans la force employée qui, pour être trop souvent violées, sont loin d'être inefficaces.

Alors, il est clair que la paix et la sécurité reposent sur des données de fait qui conditionnent le droit, des soubassements militaires, politiques, économiques, culturels. L'erreur n'est pas de faire confiance au droit, c'est de ne faire confiance qu'à lui. Il n'est qu'un instrument, mais il est l'instrument indispensable et permanent des relations internationales. Au fond, en la matière, tout finit par le droit, qui permet de stabiliser des situations, d'anticiper les comportements des acteurs internationaux, de les évaluer au regard des normes en vigueur et de réagir en cas de transgressions constatées. C'est l'équilibre entre droits et obligations qui assure le respect du droit international, qui n'est globalement pas moins respecté que les droits internes, eux-mêmes pas mal bousculés par la pratique. On n'aurait pas une vision exacte d'une société si on ne la considérait qu'à l'aune de son système normatif, mais on en aurait une vision déformée si on prétendait ignorer son encadrement juridique, institutionnel et normatif. On y trouve la manière dont elle se conçoit et s'organise elle-même, une partie de son imaginaire et une partie de la réalité.

Pour le droit international, l'encadrement juridique consiste en une quinzaine de grands traités multilatéraux, dont la Charte des Nations Unies est le principal, mais où on trouve aussi le droit de la mer, de l'espace extra-atmosphérique, des transports aériens, sans parler du droit de la sécurité internationale, avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

et autres conventions relatives à l'*arms control*. Or Raymond Aron parle longuement, dans *Paix et Guerre...*, de la stratégie nucléaire : jamais une stratégie n'a été autant encadrée par le droit, les relations américano-soviétiques ont été régies par une série d'accords et leur vérification a fait l'objet d'un perfectionnement sans égal des procédures de surveillance et d'inspection. Ne pas tenir compte du rôle du droit dans cette entreprise est méconnaître gravement la réalité.

D'autant que le droit est, même de façon latente, omniprésent dans *Paix et Guerre...* Il repose en effet avant tout sur l'analyse des Etats comme principaux acteurs des relations internationales. Son cadre d'analyse est la société interétatique. Les Etats sont les acteurs organiques, à partir desquels se structure la société internationale et ils sont eux-mêmes structurés par le droit. Les Etats, qu'ils agissent à l'intérieur ou à l'extérieur, sont certes des êtres politiques, mais ils sont d'abord des êtres juridiques, disposant d'un statut qui fonde leurs compétences et les rend opposables aux autres sur la base de règles coutumières universelles qui sont l'âme du droit international. L'Etat est ainsi le Dieu caché de *Paix et Guerre...*, mais Aron n'éclaire pas les principes juridiques qui lui permettent d'agir dans le domaine international. Il méconnaît ainsi une dimension importante des relations internationales, qui constitue un instrument indispensable à leur analyse. Pour citer à nouveau Spinoza, la bougie n'éclaire pas sa base. Il est regrettable que l'oubli, l'ignorance ou le mépris qu'il manifeste sur ce plan ait trop souvent fait école et que, au nom du réalisme ou d'une Sociologie qui prétend dévoiler les ressorts profonds des conduites des acteurs, beaucoup d'internationalistes se privent d'un outil qui permet non seulement une meilleure compréhension mais qui fournit aussi les moyens et les options des politiques internationales. Aussi bien cette méconnaissance a-t-elle conduit à des erreurs graves de prévision : penser que les Etats vont s'effacer devant la mondialisation et les sociétés civiles est refuser de voir combien ils demeurent, juridiquement comme politiquement, l'horizon indépassable de la société internationale.